



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Affaire suivie par : Manuel FULCHIRON  
tél : 04.37.48.36 18 – fax : 04.37.48.36 11  
manuel.fulchiron@developpement-durable.gouv.fr

**ARRETE N°**

Objet : Extension du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron en tant qu'établissement public territorial de bassin.

**LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES  
PREFET DU RHONE  
PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.213.12 et R213-49 ;  
Vu l'arrêté du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ;  
Vu la demande d'extension du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron en tant qu'établissement public territorial de bassin du 6 juillet 2009 ;  
Vu les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;  
Vu l'arrêté 08-457 du 5 décembre 2008 portant délimitation du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb comme établissement public territorial de bassin ;  
Vu l'avis du comité de bassin Rhône-Méditerranée du 18 décembre 2009 ;  
Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes, délégué de bassin Rhône-Méditerranée,

## ARRETE

### **Article 1 : Délimitation du périmètre**

Le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron en tant qu'établissement public territorial de bassin est étendu à l'ensemble du bassin hydrographique du Libron et de ses affluents, conformément à la carte annexée au présent arrêté.

### **Article 2 : Exécution et diffusion**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Rhône-Alpes, les préfets des régions et des départements concernés par le périmètre défini à l'article 1 du présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes et des préfectures de la région et des départements concernés.

A Lyon le  
26 MARS 2010

Le Préfet  
de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône



Jacques GÉRAULT

Annexe à l'arrêté préfectoral .....du ..... :  
Périmètre d'intervention du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron en tant  
qu'établissement public territorial de bassin

